



Appel à candidature

Pour un stage en responsabilité de 12 semaines
rémunéré dans un établissement privé sous
contrat

Contrat d'alternance de droit public

Inscriptions 2021-22

Les étudiants en master MEEF 1ere année préparant les concours de l'enseignement privé peuvent se porter candidat jusqu'au 31 août pour être recrutés afin d'effectuer pendant leur seconde année de master MEEF un stage de 12 semaines avec la responsabilité d'une classe dans le cadre d'un contrat de travail soumis à rémunération.

Qu'est-ce qu'être étudiant alternant en MEEF2 1er et 2nd degré ?

- Un alternant est un étudiant pour lesquelles les 12 semaines règlementaires de stage du MEEF2 sont organisées dans le cadre d'un emploi de droit public.
- Il bénéficie donc d'un contrat de travail et effectue l'équivalent d'un tiers-temps par rapport aux obligations de service d'un professeur des écoles, d'un professeur du secondaire.
- Ce stage de 12 semaines qui est l'occasion d'enseigner en responsabilité face à une classe, prévu sur la période semestre 3 et 4 du master, s'organisera :
 - **pour la mention 1er degré** en sessions de 1 à 3 semaines consécutives en établissements : du 27/09/21 au 15/10/21 ; 15/11/21 au 03/12/21 ; du 10/01/22 au 28/01/22 ; du 28/02 au 11/03/22 ; du 09 au 13/05/22). L'école du lieu de stage sera située, dans la mesure du possible, à proximité soit du centre de formation, soit du domicile de l'alternant.
 - **pour la mention 2nd degré** : en sessions de 1 à 3 semaines consécutives en établissements : du 27/09/21 au 15/10/21 ; 15/11/21 au 03/12/21 ; du 10/01/22 au 21/01/22 ; du 11 au 15/04/22 ; du 09 au 31/05/22). L'établissement sera situé dans la mesure du possible à proximité soit du centre de formation, soit du domicile de l'alternant.
- Le contrat de travail d'un étudiant alternant court sur 12 mois, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.
- La rémunération mensuelle nette est d'environ 722 euros ; elle est cumulable avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.

Comment l'étudiant est-il accompagné lors de son stage en responsabilité ?

L'étudiant bénéficie d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné au sein de la structure d'accueil et par un membre de l'équipe enseignante de l'ISFEC François d'Assise. Les tuteurs accompagneront l'alternant tout au long de l'année scolaire pour le guider dans sa pratique et en faire un atout pour sa réussite au concours.

Qui peut candidater pour devenir étudiant alternant ?

Tout étudiant actuellement inscrit en M1 MEEF, dont le passage en M2 a été validé, et ayant choisi de s'inscrire aux concours 2022 de l'enseignement privé (CRPE, CAFEP/ CAPES, CAFEP/CAPEPS, CAFEP/CAPLP) peut répondre à cet appel à candidature.

Quelle est la procédure de recrutement ?

La campagne d'inscription pour accéder à des stages à 1/3 temps rémunérés dans des établissements privés sous contrat d'association avec l'État est ouverte jusqu'au 31 août 2021.

Proposer sa candidature en ligne

Pour les étudiants candidats, les entretiens de pré-accord collégial feront office d'entretiens de recrutement. Les affectations seront proposées par une commission académique mixte et validées par le rectorat. Les résultats définitifs du recrutement ne pourront être communiqués qu'après prise en compte des résultats de l'admission aux concours du professorat des écoles et du professorat du secondaire.

[Accéder au formulaire de candidature](#)

